



VILLE DE
LANDIVISIAU

ARRETE MUNICIPAL N° 2025/102

Portant sur la circulation rétrécie voire barrée dans les rues Jacques Anquetil, des Jonquilles, des Bruyères, des Noisetiers, des Genêts, square des Chênes Verts, impasse des Violettes et allée du Canik Ar Haro, à l'occasion de contrôles sur les réseaux d'assainissement

Le Maire,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R. 411-5, R. 411-25 et R. 417-1,

Vu l'article L. 116-1 du Code de la voirie routière,

Vu l'article R. 610-5 du Code Pénal,

Vu les articles L. 2212-1 et L. 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de la SPAC en date du 16 avril 2025,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers sur la voie publique,

ARRETE

Article 1^{er} : A l'occasion de contrôles sur les réseaux d'assainissement dans les rues Jacques Anquetil, des Jonquilles, des Bruyères, des Noisetiers, des Genêts, square des Chênes Verts, impasse des Violettes et allée du Canik Ar Haro, la circulation des véhicules sera rétrécie ou la route sera barrée si nécessaire, le mercredi 23 avril 2025.

Article 2 : Le pétitionnaire est responsable de la fourniture, de la mise en place et du retrait de la signalisation réglementaire correspondante liée à la circulation.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Madame la Directrice Générale des Services de la commune, Monsieur le responsable de la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et transmis en les formes réglementaires.

Fait à Landivisiau le 16 avril 2025

L'adjoint au Maire,

Louis SALIOU

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En préfecture, le 17.04.2025

Et de la publication, le 17.04.2025

La Directrice Générale des Services,

Catherine THOMAS

